

Documentation sur le PCS

Regroupe les fiches d'informations sur la documentation autour du PCS.

- [Définitions et acronymes](#)

Définitions et acronymes

Définitions des acronymes du PCS

ARS : Agence Régionale de Santé

BDSC : Bureau de Défense et de Sécurité Civile

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CARI : Centre d'Accueil et de Regroupement des Impliqués

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CIC : Centre d'Information et de Commandement (Police)

COD : Centre Opérationnel Départemental :

Cellule de crise de la Préfecture

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

CORG : Centre Opérationnel de Renseignements de la Gendarmerie

COS : Commandant des Opérations de Secours :

Le Commandant des Opérations de Secours est un pompier. Il coordonne les actions de secours.

CRRA 15 : Centre de Régulation et Réceptions des Appels 15 (SAMU)

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDRM: Dossier Départemental des Risques Majeurs

Ce dossier a une vocation préventive : le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) informe la population et les futurs habitants (acheteurs ou locataires) sur **les risques dits naturels et technologiques majeurs connus dans le département**. En plus de lister les risques, le DDRM indique les actions de sauvegarde et de prévention en cours. Véritable outil d'information et de prévention, il doit être réalisé par le préfet du département.

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est complémentaire au dossier départemental DDRM. Il est établi par la mairie en précisant **les risques et les actions en cours sur le territoire de la commune**. Il est donc encore plus précis et localisé que le dossier départemental.

DOS : Directeur des Opérations de Secours

Le Directeur des Opérations de Secours est le Maire ou, à défaut, un adjoint dans l'ordre du tableau. Il a la charge de déclencher le PCS et d'activer la Cellule Communale de Crise au sein du Poste de Commandement Communal. Il coordonne toutes les actions de sauvegarde.

ERP : Etats des risques

Les états des risques sont des formulaires officiels. Le plus connu et le plus complet d'entre eux s'appelle l'ERP (État des Risques et Pollutions). Il est encore connu sous son ancien nom : ERNMT. L'État des Risques et Pollutions regroupe l'ensemble des risques connus pour une parcelle donnée. Il est remis par le propriétaire d'un bien immobilier aux futurs acheteurs et locataires pour les informer et les prévenir. L'ERP est un document légal et obligatoire.

ERP : Établissement Recevant du Public

Dans le monde de l'immobilier, ERP signifie aussi "Établissement Recevant du Public". Ce type d'établissement est régi par une définition précise. Selon le gouvernement, un bâtiment est désigné ERP lorsque **des personnes extérieures sont admises, avec un accès gratuit ou payant, sur invitation ou non**. Par exemple, un musée est un ERP ; une entreprise n'est pas un ERP. Selon la capacité d'accueil, les ERP sont classés. Chaque catégorie d'ERP est régie par des règles précises (sécurité, travaux...).

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Les installations industrielles ou agricoles peuvent **créer des risques pour la sécurité ou pour la santé des habitants aux alentours**. Si c'est le cas, ces sites rejoignent la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sont soumis à des réglementations strictes et des contrôles.

Impliqués :

Personne non décédée ne nécessitant pas de soins médicaux à la suite d'une catastrophe. Elle est prise en charge dans le cadre du PCS au titre de la sauvegarde.

ORSEC : Organisation de la réponse de la sécurité civile

Le dispositif ORSEC est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du Préfet.

Ce dispositif prévoit :

- des dispositions générales applicables en toutes circonstances,
- des dispositions propres à certains risques particuliers ou liées au fonctionnement d'installations déterminées (plans particuliers d'intervention notamment)

PCA : Poste de Commandement Avancé

Le Poste de Commandement Avancé est activé au besoin par le C.O.S. Ce poste de commandement des secours est géré par les pompiers qui peuvent demander la présence du R.A.C. ou du Maire.

PCC : Poste de Commandement Communal

Le Poste de Commandement Communal est activé dès le déclenchement du PCS. Cellule de décision, elle est activée par le Directeur des Opérations de Secours et organise les actions de sauvegarde avec l'aide des services municipaux et de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

PCO : Poste de Commandement des Opérations

Le Poste de Commandement des Opérations est activé par le Préfet dans le cadre du déclenchement d'un plan ORSEC. Dans le cadre de plan ORSEC, le PCC se met à disposition du PCO.

PCS : Plan communal de sauvegarde

Organisation communale visant à assurer l'alerte, l'information et la sauvegarde de la population en cas de réalisation d'un risque majeur.

PGCD. : Plan de Gestion de la Canicule Départementale

PHE: Plus Hautes Eaux

Les repères de Plus Hautes Eaux (PHE) ont été mis en place **pour prévenir et informer la population face aux différents risques d'inondation**. Très visuel et factuel, il prévient régulièrement des menaces de crues. Les PHE sont placés sur de nombreux cours d'eau de France.

POI : Plan d'Organisation Interne

Plan d'Organisation Interne des entreprises classées SEVESO Seuil Bas

PPI : Plan particulier d'intervention

Au sein du dispositif ORSEC, les plans particuliers d'intervention sont des dispositions spécifiques adoptées par les préfets de département pour faire face aux conséquences sur la population d'un accident survenant sur des sites présentant un risque technologique important.

PPMS : Plan particulier de mise en sécurité

Dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans

l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

PPR : Plan de Prévention des Risques

Encadré par le gouvernement français, le Plan de Prévention des Risques (PPR) est un document officiel qui **recense par zone géographique les risques naturels et technologiques connus, ainsi que les actions à mettre en place** pour prévenir et informer sur ces risques. Le PPR est divisé en plusieurs parties, selon le type de risque : PPRI, PPRIF, PPRM, PPRN, PPRT et autres plans de prévention.

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations

Il est une partie du Plan de Prévention des Risques (PPR) global. Ce plan s'attarde à localiser les zones géographiques où les inondations sont susceptibles de se créer. Ensuite, **ce PPRI prévoit des remèdes techniques, juridiques et humains** à mettre en place pour éviter que ces inondations se produisent.

PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt

Il est une partie du Plan de Prévention des Risques (PPR) global. Comme pour les autres Plans de Prévention des Risques spécifiques, le PPRIF s'attarde sur un risque en particulier : les incendies de forêt. **Après avoir identifié les zones à risque, le PPRIF prévoit des actions de prévention et d'information.**

PPRM: Plan de Prévention des Risques Miniers

Il est une partie du Plan de Prévention des Risques (PPR) global. C'est l'un des Plans de Prévention des Risques spécifiques. **Le PPRM se charge des risques dits "miniers" en les localisant puis en mettant en place des actions** précises de prévention et d'information auprès de la population.

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

Il est une partie du Plan de Prévention des Risques (PPR) global. On y retrouve les mouvements de terrain, les séismes et bien d'autres phénomènes naturels qui peuvent causer des dégâts immobiliers et humains. Le PPRN localise les zones à risque et met en place un système de prévention.

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

Il est une partie du Plan de Prévention des Risques (PPR) global. Cette partie s'attarde plus spécifiquement sur les risques dits "technologiques". Ils sont aussi appelés parfois "**risques industriels**".

RAC. : Responsable des Actions Communales

Membre de la Cellule Communale de Crise en charge de coordonner les actions en cas d'absence temporaire du D.O.S. ou en charge de la coordination des actions entre la Cellule Communale de

Crise et le P.C.A. ou P.C.O.

RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile

Dispositif regroupant des volontaires habitant la commune et permettant le déploiement des actions de sauvegarde.

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

SDACR : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Organisation départementale des services de secours (sapeurs-pompiers) intervenant notamment pour le secours aux personnes, sur des accidents de la route et sur des incendies.

Il s'agit du service habilité à porter secours en cas de réalisation d'un risque. L'organisation communale mise en place porte quant à elle sur la sauvegarde de la population.

SPC : Services de Prévention des Crues

Aujourd'hui, on dénombre 19 Services de Prévention des Crues (SPC) en région. Ils sont là pour **surveiller et prévoir de possibles crues dans les 24h sur les cours d'eau** réglementés par l'État.

TMD : Transport de Matières Dangereuses